

Communiqué de presse  
Lundi 31 mars 2025

## **Le CESER de Nouvelle-Aquitaine, un maillon essentiel de la démocratie locale**

Réunis le lundi 24 mars en commission spéciale dans le cadre de l'examen du projet de loi portant sur la simplification de la vie économique, les députés ont adopté, à ce stade du processus législatif, un amendement visant à supprimer les CESER.

*« Non seulement, nous déplorons ce qui constituerait, si cette hypothèse venait à se confirmer, une atteinte immédiate à la vitalité de notre démocratie régionale, mais nous voulons réaffirmer notre attachement à cette instance représentative de la société civile.*

*Nous tenons à rappeler que les CESER transposent au niveau régional le Conseil Économique et Social constitutionnalisé en 1958 par Charles de Gaulle pour conférer un rôle démocratique à la représentation socio-professionnelle. La disparition du CESER de Nouvelle-Aquitaine priverait donc le Conseil régional d'un lien substantiel et privilégié avec les acteurs et actrices du monde socio-économique.*

*En parfaite intelligence avec la collectivité régionale, le CESER est un élément indispensable à la co-construction de son action publique. Ainsi, depuis le début de la nouvelle mandature débutée en 2024, le CESER a continué de travailler sur des enjeux aussi fondamentaux que **la mobilité dans les zones rurales peu denses, les conditions d'accès de nos jeunes de toutes conditions aux formations de l'enseignement supérieur, la gestion de la ressource en eau, l'avenir de la politique de cohésion en Europe post-2027** et bien d'autres thématiques qui intéressent concrètement la vie quotidienne des Néo-Aquitains.*

*Dans un moment où s'affirme la défiance à l'endroit des institutions et de leurs représentants, les CESER offrent à notre démocratie régionale des instances de dialogue uniques et originales réunissant les différents regards et registres d'expériences, les différentes sensibilités de la société civile organisée en permettant de porter la voix et les attentes des millions d'habitants, des bénévoles associatifs et des socio-professionnels qui vivent les réalités et les préoccupations du quotidien.*

*Alors même que l'on déplore trop souvent l'évolution vers une société trop marquée par des tensions et des logiques antagonistes voire conflictuelles, il est particulièrement contradictoire de mettre à mal l'une des rares instances qui précisément contribuent à faire naître des visions partagées dont l'objet est de dépasser les intérêts spécifiques ou catégoriels et de « faire région » ensemble.*

*Les supprimer reviendrait à **faire un grand bond en arrière dans le processus de décentralisation que pour notre part, nous appelons sans relâche à conforter.** »*

**Yves Jean**, président du CESER Nouvelle-Aquitaine

**Alain Rousset**, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

---

### Contacts presse :

CESER : Morgan Baillon - 06 12 51 76 43 / [morgan.baillon@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:morgan.baillon@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

Région : Rachid Belhadj - 05 57 57 02 75 / [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)